



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02029534

HAL Id: hceres-02029534

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029534v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : PARIS

Établissement : Université Paris Descartes

Demande n°S3100017928

Domaine : Droit

Mention : Droit Privé

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

La mention est parfaitement adaptée à l'objectif général de formation de juristes de haut niveau.

Sa cohérence est garantie par des enseignements communs, à dominante de droit civil des contrats et de droit des affaires. La spécialisation intervenant en M2 est préparée par l'existence de «majeures» de M1 où la diversification se fait notamment grâce au libre choix des unités d'enseignements.

● Points forts :

- Equilibre des Masters recherche et professionnel satisfaisant, notamment avec la création d'un double parcours en M2 «Droit des obligations civiles et commerciales».
- M2 «Droit et gestion bancaire du patrimoine» en apprentissage, correspondant à une volonté de professionnalisation répondant aux besoins des entreprises.
- Spécialités permettant à l'étudiant de se préparer à l'accès à de nombreuses professions juridiques (juriste en entreprise, Barreau, Magistrature).
- Programmes d'enseignements cohérents et soutenus par une équipe d'enseignants de haute renommée et spécialisée.
- Ensemble soutenu par une forte activité de recherche et par un centre de recherche de droit des affaires et de gestion, ayant organisé plus de quatre manifestations scientifiques (colloques) dans les quatre années passées.

● Points faibles :

- Manque d'indications chiffrées précises sur l'insertion professionnelle des étudiants de M2.
- Reproduction à l'identique de certaines informations à propos des différentes spécialités, ne paraissant pas toujours correspondre à la réalité.

Avis par spécialité

Droit des obligations civiles et commerciales (R+P)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+

La spécialité offre une grande qualité de l'offre d'enseignement : cours centrés sur les thèmes du contrat et de la responsabilité ; enseignements variés et cohérents autour de ce thème central (associant droit général des obligations, droit des contrats spéciaux, contrats internationaux, aspects environnementaux, philosophie et histoire du droit).

- Points forts :
 - Equipe pédagogique variée et de haute renommée, dans les champs respectifs des spécialités enseignées.
 - Initiation à la recherche offrant, aux meilleurs étudiants, la perspective d'un accès aux métiers de l'enseignement supérieur.
 - Formation de qualité existant depuis vingt-cinq ans, bien adossée au CEDAG, centre de recherche en droit des affaires.
 - Reconnaissance d'un double parcours recherche et professionnel traduisant l'existence de ces débouchés et devant faciliter l'insertion des étudiants.
- Points faibles :
 - Absence de chiffres sur le devenir des étudiants.
 - Orientation recherche et orientation professionnelle devant être mieux distinguées.
- Recommandation :
 - Mieux préciser les modalités permettant de distinguer l'orientation recherche et l'orientation professionnelle.

Contentieux interne et international (P)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Offre d'enseignement complète, autour du thème de la pratique contentieuse du droit.
 - Association aux traditionnelles procédures civile, pénale et administrative d'enseignements afférents au contentieux communautaire, des droits de l'homme ou à l'arbitrage interne et international.
 - Formation assez directement professionnalisante.
- Points faibles :
 - Attractivité en léger déclin (statistiques 2004-2008).
 - Diplômés en concurrence avec ceux de nombreuses autres formations sur les débouchés.
 - Dossier ne faisant apparaître aucun professionnel parmi les enseignants, ce qui est anormal s'agissant d'un Master Professionnel. On peut se demander s'il existe des stages ou des universitaires ayant un double profil, d'enseignants et de professionnels.
- Recommandation :
 - Associer des professionnels à la formation (ou les faire apparaître, s'ils existent déjà).



Droit notarial

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+
- Points forts :
 - Très forte attractivité et sélectivité du diplôme.
 - Formation ciblée, directement professionnalisante.
 - Cours classiques dans cette spécialité, dispensés par des enseignants de haute renommée.
 - Stage terminal d'une durée de deux à trois mois dans une étude notariale.
 - Professionnels (notaires) étroitement associés à la formation.
- Point faible :
 - Risque de moindre attractivité, compte tenu, des difficultés économiques de la profession notariale.
- Recommandation :
 - Ajuster au mieux le nombre d'étudiants à la réalité des débouchés prévisibles.

Droit des activités numériques (R+P)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Spécialité innovante et de pointe : rencontre du droit et des nouvelles technologies.
 - Enseignements théoriques et pratiques dispensés par des professeurs d'université ou des professionnels reconnus.
 - Formation répondant aux besoins d'un secteur en développement.
- Points faibles :
 - Attractivité ne ressortant pas assez du dossier, en l'absence d'indications sur le nombre de candidatures.
 - Concurrence d'autres formations du même type, dans le même secteur géographique.
- Recommandation :
 - Diversifier l'insertion professionnelle, limitée essentiellement aux cabinets d'avocats.

Common Law et droit comparé (P)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Equipe pédagogique riche et variée : les enseignants, praticiens ou universitaires, viennent du monde anglo-américain.
 - Interventions, très nombreuses et diverses dans leurs domaines, fédérées en de grandes unités d'enseignements, placées sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignants.
 - Ensemble des cours dispensés en langue anglaise ; le niveau linguistique des étudiants est préalablement testé.
 - Spécialité de nature à former, en langue anglaise, des juristes ayant une bonne connaissance de la Common Law et du droit comparé, aptes à poursuivre leurs études à l'étranger ou à rejoindre des grands cabinets d'avocats.
 - Articulation avec le M1 assurée grâce à l'existence d'unités d'enseignements obligatoires pour la préparation de la spécialité.



- Points faibles :
 - Utilité du diplôme pour des étudiants étrangers, ayant une maîtrise insuffisante du français, ne ressortissant pas clairement.
 - Débouchés de ce diplôme insuffisamment vérifiés pour l'instant.
- Recommandation :
 - Vérifier, pour ce diplôme de 2008, l'adéquation réelle au marché de l'emploi.

Droit et gestion bancaire de patrimoine (P).

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Formation ciblée sur le monde bancaire.
 - Fonctionnement en apprentissage et en alternance.
 - Enseignements mixtes : droit et gestion.
 - Equipe pédagogique fournie et variée.
 - Création originale bénéficiant du soutien de la profession bancaire pour le développement de compétences recherchées.
- Point faible :
 - Diplôme nouveau devant faire ses preuves à l'avenir en établissant sa sélectivité et ses débouchés.

Recommandation :

- Vérifier, à mi-parcours, l'adéquation réelle au marché de l'emploi.

Commentaire et recommandations)

- Certaines rubriques auraient méritées d'être mieux renseignées, notamment celles sur l'insertion professionnelle des étudiants.
- La participation des professionnels au M 2 pro «Contentieux interne et international» doit être améliorée, ou mieux décrite, si elle existe.